

Le celebrant et la notion de president

*Andrew Beards*¹

Dans l'Evangile selon St Jean, Notre Seigneur dépeint Son principal adversaire, celui qu'Il veut vaincre pour notre rachat, le « *Père du mensonge* », le « *menteur par essence* ». Nous savons par l'histoire du Salut et celle de l'Eglise de quelle façon s'est manifestée la supercherie de Satan. Dans la *Genèse*, nos premiers parents sont tentés par ce qui leur est présenté comme la vraie liberté, la vraie libération qui les attend s'ils se détachent des barrières étouffantes que leur a arbitrairement imposées leur Créateur. Tout au long de l'histoire, le Père du Mensonge n'a eu de cesse de tenter le genre humain de la même façon, en lui présentant l'insoumission autodestructrice comme la vraie liberté et la vraie créativité, la moralité Divinement ordonnée comme la camisole d'un maigre légalisme restrictif. En Occident, l'une des plus récentes manifestations de cette suspicion s'est transformée en un appel au rejet de Dieu, ennemi de la liberté de l'homme. Ainsi, nous constatons que d'un côté Feuerbach et Marx, et de l'autre Nietzsche et ses héritiers postmodernes revendiquent le fait que la vraie liberté de l'homme émane uniquement de la « mort de Dieu ».

Cependant nous voyons, tant dans les ordres Divinement donnés de la Création que du Salut que c'est une réelle déformation de la vérité. L'ordre Divinement institué, correctement perçu n'est jamais l'ennemi d'une liberté et d'une créativité dynamiques. Bien au contraire, cette ordre est une condition pour que ces dernières se réalisent. Toute nature, y compris la notre, est un « Ordre », un « ordonnancement » d'éléments préalables à la création. Ainsi, dans tout homme, les éléments physiques, biologiques, psychologiques et spirituels, ou, pourrait on dire, les « ordonnancements » des étapes préalables à la création sont intégrés dans un être hiérarchique qui, comme il est dit dans le Credo du Quatrième Concile de Latran se partagent en ordres matériels et spirituels de la création. Notre propre nature ordonnée et hiérarchique n'a rien de statique, elle est plutôt libre et dynamique. C'est pour cette raison que l'ordre - hiérarchique, qui est notre nature, est une condition à l'existence de cette créativité infinie dont témoigne l'histoire de l'art et de la musique et les découvertes du monde des arts et des sciences ; c'est aussi une condition pour recevoir le don d'une nouvelle nature par le Baptême et pour la créativité infinie du Saint qui trouve en permanence de nouvelles façons d'aimer et de servir son Seigneur. Alors l'absence ou l'effondrement de tout ordre ne doit pas être assimilé à la notion de liberté mais à son contraire. Nous avons l'exemple des pays

¹ Conférence prononcée lors du 6e colloque du CIEL, à Versailles, le jeudi 9 novembre 2000.

déchirés par la guerre où les structures d'un ordre essentiel se sont tragiquement désintégrées et où il devient impossible de vivre de façon convenable et civilisée.

Il faut naturellement approfondir ce qui vient d'être dit. Dans l'ordre du monde créé par Dieu, l'effondrement de l'ordre, la mort et le déclin ont un rôle à jouer dans l'émergence et le développement de nouveaux ordonnancements et de nouvelles structures. Ma vie physique prendra fin ; les plantes meurent et fournissent les éléments nutritifs pour qu'une nouvelle plante prenne vie, de nouvelles évolutions voient le jour dans le monde physique et la culture humaine. Notez cependant qu'on ne parle pas d'absence totale d'ordre. Dans le cas de la mort des plantes qui fournissent les éléments nutritifs à une nouvelle vie végétale, il y a une continuité dans le changement : les « ordonnancements » inférieurs, que sont les substances chimiques s'infiltrant dans le sol, apportent ce qui est nécessaire pour que de nouvelles plantes puissent naître, pour de nouveaux « ordonnancements » de vie. Il en va de même pour les individus et les cultures. Un développement sain, ce n'est pas une succession d'anéantisements et de nouvelles créations ; si tel était le cas, on ne saurait parler de progrès puisque les sociétés devraient perpétuellement réinventer leurs propres rouages et les individus retourneraient régulièrement en enfance puisqu'ils auraient des pertes de mémoire à répétition. Non, une évolution réelle implique une continuité dans le changement. Ceci se vérifie dans le cas des individus, des cultures et dans l'histoire de l'Eglise. Nous constatons, dans l'histoire de l'Eglise, le développement de dogmes, processus selon lequel le Saint-Esprit aide l'Eglise à discerner, dans le dépôt de la foi, les vérités qu'elle ne saisissait peut-être pas précisément auparavant, ou les vérités qui, dans un certain sens, sont liées à ce dépôt de la foi. L'Eglise a ainsi apporté d'autres réponses aux défis, aux opportunités et menaces nouvelles qui sont apparus tout au long des siècles. Mais elle a répondu précisément en tant que ce même Corps Mystique fondé par Notre Seigneur en Personne. En effet, le côté permanent qui la caractérise n'est pas quelque chose de décidé par la sagesse humaine, mais de voulu pour elle par son Fondateur Divin, et c'est précisément en se référant à ce côté permanent que, l'histoire suivant son cours, on relève de nouveaux défis, guidé par son esprit, le Saint-Esprit. Divinement ordonnée, sacramentellement et hiérarchiquement, à sa création, c'est sa nature qui lui permet de porter ses fruits même dans les périodes les plus sombres de l'histoire qu'elle doit traverser.

Mais vous devez vous demander quel est le rapport entre toutes ces considérations pour le moins philosophiques et théologiques et le sujet liturgique que l'on m'a demandé d'aborder : « le célébrant et la notion de Président ». Pour répondre à cette question je dirais que je doute fort que les organisateurs de cette conférence du C.I.E.L. aient choisi ce sujet comme n'ayant aucun rapport avec la confusion qui s'est emparée de l'Eglise en Occident ces quelques trente dernières années. Les termes « Célébrant » et « Président », faisant référence au Prêtre et à son rôle dans la liturgie, et donc à toute sa vie de prêtre, renvoient apparemment à deux images incompatibles de la liturgie, de la nature du sacerdoce et donc de l'Eglise. Cette question liturgique n'est donc pas à séparer de toutes les questions à caractère dogmatique et pastoral qui se posent avec la crise qu'a traversé l'Eglise à la fin du second millénaire. Ceci est d'ailleurs inévitable puisque, comme nous l'avons appris du *Sacrosanctum Concilium*, la Messe est à la fois la source et le sommet de toute la vie de l'Eglise, par conséquent, la confusion et les perturbations relatives à sa source et son sommet Sacramentels engendreront une confusion dans tous les aspects de sa vie.

Les propos que j'ai tenu précédemment peuvent donc nous aider à comprendre certaines des confusions culturelles profondes qui se cachent derrière ce rejet de la vision de l'Eglise que transmet le clergé. Puisque, tout comme le sacrement du mariage est l'ordonnement Divinement institué, entre deux personnes, des finalités et bienfaits du mariage, le Sacrement de l'Ordre Saint est l'ordonnement, à sens unique, d'une personne au service de Notre Seigneur et de Son Corps Mystique. La culture occidentale, qui soupçonne les « ordonnancements » d'être des « étouffe - liberté », s'oppose à l'ordonnement sacramentel du mariage, et s'oppose donc de la même façon à l'ordonnement d'une personne qui reçoit le Sacrement de l'Ordre.

Ce sont entre autres de telles suspicions culturelles qui se cachent derrière cette crise d'identité du prêtre dont nous avons été témoins à la fin du XX^{ème} siècle. Ces confusions relatives à l'identité du prêtre ont amené à utiliser une terminologie particulière sur la nature du prêtre et son rôle dans la liturgie, et le fait d'utiliser le terme « président » par opposition à « Célébrant » montre bien que certains ont cherché à adopter une terminologie de la vie liturgique de l'Eglise qui va à contre sens de ses propres enseignements : un enseignement si manifeste et intrinsèque dans les sacrements/rites traditionnels de l'Eglise.

Cependant, ma thèse principale ici sera de montrer que l'usage que font certains du terme « Président » en référence au rôle du prêtre est typique de ce qui se passe dans tous les cas d'hérésie et de dérive qu'a connu l'histoire de l'Eglise. En fait, un certain terme ou idée

est sorti de son contexte, contexte dans lequel son usage est fondé, et est utilisé de façon à dénaturer l'enseignement authentique de l'Eglise. Il me faut donc argumenter le fait que l'usage du terme de « Président » en référence au rôle du prêtre, et que l'on trouve dans le dernier magistère de l'Eglise, est bien fondé et a son importance. C'est l'usage qu'en ont fait certaines personnes pour des raisons idéologiques qui a dénaturé et détourné le sens de ce terme du contexte dans lequel le terme « Président », désignant le prêtre, est utilisé dans les textes du magistère. J'ajouterai que ce contexte traditionnel et correct est celui qu'a toujours enseigné l'Eglise dans les *triplex munera* que le prêtre reçoit à son ordination, un enseignement transmis par l'Eglise avant, pendant et après le Concile du Vatican II. Utilisé dans le bon contexte, le terme « Président » et les références au prêtre qui « préside » dans la liturgie sont à prendre dans le sens de l'ordonnancement hiérarchique reçu en don intérieur par le prêtre à l'Ordination. Nous traiterons à nouveau ce point en abordant le thème de l'Ordination en tant qu'« ordonnancement » intérieur d'un être, qui libère cet être ou cette personne pour servir avec plus de vigueur son Créateur et Rédempteur.

Célébrant ou Président ?

Traitant de façon brève mais néanmoins incisive de la question que je pose, le P. Bruce Harbert a écrit ceci :

Selon l'expression actuelle, le prêtre ou l'évêque « préside » la Messe. Étymologiquement, « présider » vient du latin *praesidio* qui signifie littéralement « assis devant » et c'est pour cette raison qu'il lui faut une chaise. Et comme, selon l'expression anglaise, il préside une « assemblée », il doit lui faire face. Ainsi donc le Père, depuis sa chaise présidentielle, prédomine et surveille son assemblée les yeux dans les yeux, tel l'instituteur, et contrôle la célébration.²

Le P. Harbert souligne ensuite que contrairement à ce que pensent certains liturgistes, la notion du prêtre « présidant » la liturgie est étrangère à l'histoire liturgique, comme le confirme une recherche informatique des textes liturgiques du Latin Occidental. L'une des sources de cette confusion vient d'un spécialiste de la liturgie anglicane, Grégoire Dix, qui, dans son livre sur la liturgie - *La forme de la liturgie, publié en 1943* – confirme que Justin, le Martyr, témoigne d'une présidence liturgique au deuxième siècle. Cependant, le P. Harbert souligne que l'explication de Justin sur ce qui se passe est pour le moins incomplète et que,

² P. Bruce Harbert « Postscript de : *Presiding* », le Prêtre et le Peuple, Vol. 10, Mai 1996, P.210.

lorsqu'il décrit les actions liturgiques des *prohestos*, le grec ne mentionne à aucun moment le fait d'être « assis devant » une assemblée.

Selon moi, ce qui est particulièrement gênant dans cette emphase mise sur le prêtre en tant que « Président » est bien mis en évidence dans la citation du P. Harbert : le prêtre surveille l'assemblée « comme un instituteur ». Je pense que l'un des aspects les plus frappant du rôle d'un prêtre dans la célébration de la liturgie traditionnelle de l'Eglise est qu'il apparaît le plus souvent comme un « serviteur ». Il est *in persona Christi*, celui qui est à l'image du Christ Médiateur en Personne (littéralement qui manifeste de façon iconique), qui est au cœur de l'acte liturgique. En tant que tel, le prêtre est à la fois le serviteur de l'Eglise et le serviteur du Christ puisqu'il offre pacifiquement le sacrifice du Calvaire au Père. Il est là, en même temps, de façon plus profonde « pour le peuple ». Mgr Klaus Gamber donne l'image troublante du prêtre « bousculé contre l'autel par le peuple » pour offrir la Messe en leur nom et les sanctifier. En tant que tel, le prêtre renvoie l'image du « serviteur qui souffre » personnellement. Ceci apparaît clairement dans cet « auto-effacement » apparent du prêtre, caractéristique de la liturgie classique de l'Eglise. L'orientation face à l'Est, la position de la chaise du prêtre et bien d'autres arrangements liturgiques contribuent à cette réalité liturgique. Il en va de même pour « l'ordonnancement hiérarchique » des vêtements liturgiques que porte le prêtre. L'étole, symbole du rôle de juge et d'éducateur qui lui incombe, se met sous le dernier vêtement qui sera revêtu : la Chasuble, qui représente traditionnellement la robe de souffrance pourpre du Christ. Ainsi, l'ordonnancement des vêtements représente - et rappelle au prêtre - l'enseignement du Nouveau Testament qui nous apprend que « la Charité passe avant tout » (Col. 3, 14) mais aussi l'enseignement de Notre Seigneur aux Apôtres leur disant que ceux qui voudront régner avec Lui devront d'abord souffrir avec Lui (St Matthieu 20-20,3).

Evidemment, ceci n'exclut pas d'assister à des célébrations du *novus ordo* qui mettent en lumière ces symboles de l'héritage liturgique de l'Eglise. Je mentionnerai, à ce propos, la façon dont est célébrée la messe dans certains monastères et dans les Eglises des Pères Oratoriens des îles britanniques. Cependant, il arrive souvent que la célébration *de facto* du *novus ordo* laisse bien plus à désirer sur ce point que sur d'autres. Comme l'a souligné le Cardinal Ratzinger dans ses écrits, il y a une tentation à l'Ouest vis-à-vis de la célébration, tentation absente de la liturgie traditionnelle, de remplacer l'office *Latria* par une sorte d'assemblée communautaire où le Père tient le rôle de l'instituteur, où la Messe est cette assemblée communautaire et où le président donne un cours didactique à l'assemblée sur ses

activités. Le Cardinal a bien sûr prodigué de sages conseils pour éviter que l'on célèbre de cette façon en Occident (par ex. usage du crucifix). Il faut donc suivre davantage les directions que nous montre le Cardinal. La réduction de la liturgie, du *Cultus* comme adoration de Dieu, et de la messe comme offrande de la Victime Divine, à quelque chose de « Démythologisé » en termes d'enseignement didactique ou de partage communautaire a été une tentation permanente de l'histoire du renouveau liturgique, comme nous l'explique le P. Aidan Nichols dans son livre « Looking at liturgy », en montrant que ceci était un idéal des réformateurs liturgiques de l'époque des Lumières au 18^{ème} siècle.

Quant au prêtre en tant que « président », qui semble plus porté à dispenser un enseignement didactique de la liturgie à l'assemblée, qu'à porter cette même assemblée dans une dynamique liturgique sur la vie même de la Trinité, il semble inévitable que la tendance soit d'avoir des notions dogmatiques douteuses sur le rôle du « président » de l'assemblée. En effet, en donnant une définition erronée de la notion de présidence au sens liturgique, on en arrive rapidement au point où le prêtre apparaît davantage comme un monarque de la liturgie que comme son serviteur. Et puisque une telle perception du sacerdoce tend à être diamétralement opposée à celle de ceux qui ne veulent plus faire de distinction ontologique entre un prêtre et un laïc, il est nécessaire de redéfinir la notion de « présidence ». De nos jours, la notion de « présidence », très éloignée de la notion traditionnelle du prêtre offrant le sacrifice peut être reconsidérée ainsi : il devient « l'organisateur » de l'assemblée, « l'animateur » de tous les autres acteurs qui, d'une certaine façon, sont au même niveau pendant ce moment liturgique.

L'obstacle dressé par la loi liturgique de l'Eglise, qui interdit à toute autre personne de faire ce que seule une personne a le droit de faire en terme de liturgie, ajouté au fait que cette dernière personne doit toujours être un homme, peut être levé, dans une certaine mesure en « excusant » l'exclusivité de ce rôle et en disant que « quelqu'un est chargé de l'organisation » et que le rôle du « président » se résume à cela. Le président, « organisateur » et « animateur », est désormais considéré comme celui qui « donne les pleins pouvoirs » aux laïcs en leur allouant toutes sortes de fonctions liturgiques pour se préparer au jour où, les autorités de l'Eglise, devenues moins rigides, autoriseront les membres de l'assemblée liturgique à tout faire.

Quelle est l'ampleur du fossé qui sépare cette triste vision des vérités de la foi Catholique quant à la participation à la liturgie en accord avec l'état sacramentel d'une personne au sein de cet ordonnancement qu'est le Corps Mystique du Christ, cet

ordonnancement qui procure un « plein pouvoir » réel, le pouvoir de la grâce que l'on reçoit comme un don de Notre Seigneur dans l'économie sacramentelle.

Une vision erronée telle que décrite précédemment, vision qui, je le crains, est familière à beaucoup d'entre nous, a évidemment d'autres aspects tragiques. On dira que le renouveau du Vatican II voulait, en partie, mettre fin à cette sur-valorisation faite par le concile de Trente des aspects du sacerdoce relatifs au culte. Il s'avère que cette vision a fait du prêtre une simple « chose » dans la liturgie et a étouffé sa personnalité. Si l'on descend encore plus bas sur la pente glissante de ces tristes confusions, on entend parfois dire que le prêtre ne devrait plus être considéré comme une simple « machine à dispenser les sacrements » comme cela s'est déjà produit. Cette courte phrase paraît tragique mais sert à montrer que ceux qui l'emploient n'ont plus une vision Catholique authentique des Sacrements et de la relation qui existe entre les Sacrements et la vie. Un profane aurait tendance à vouloir répondre aux ecclésiastiques qui emploient cette phrase « si vous n'êtes pas de simples machines à dispenser des sacrements, cela signifie t'il que, étant non initié, je ne suis pas une simple machine à recevoir des sacrements ? ». Par cette question, je veux juste souligner qu'un tel débat n'est absolument pas adapté à la perception Catholique des Sacrements et de la vie.

Je reviendrais plus loin sur ces confusions pastorales et y apporterait des réponses. Mais il me faut maintenant fournir la réelle signification des termes de « célébrant » et de « président » appliqués au prêtre, tels que les définit le magistère de l'Eglise. Nous serons alors plus à même de répondre à la question de savoir si le prêtre est plutôt perçu comme le « célébrant » ou le « président » dans la liturgie. Nous reviendrons ensuite sur la question de l'identité du prêtre en général afin de présenter la vision de l'Eglise, celle qui nous est donnée par l'Esprit Saint, sur la façon dont le prêtre se perçoit lui-même.

« Célébrant », « célébration », et « présidant » d'après le Magistère

Il me semble que le terme « présidant », utilisé en référence au rôle de l'Evêque ou du prêtre selon le magistère, apparaît dans les documents du Concile du Vatican II. Dans le *Sacrosanctum Concilium* (41), il est dit que l'Evêque préside à l'autel et les notes en bas de page du texte officiel nous renvoient à l'ancienne ecclésiologie de l'Eglise dont témoignent les lettres de St Ignace d'Antioche. L'ancien principe ecclésiologique, omniprésent dans les enseignements du Vatican II est le suivant : puisque la messe est la source et le sommet de la vie du Corps Mystique, c'est dans le Sacrifice Sacramentel constitutif du Christ qu'il puise ses fonctions inhérentes et ses charismes. Ainsi, l'Evêque, successeur des Apôtres, est

considéré dans la liturgie comme le centre de l'unité et on perçoit clairement, à travers les rites, son rôle de juge et d'éducateur ; et donc l'importance du *Cathedra* de l'Evêque. Cependant, il est intéressant de voir que le Concile n'utilise le mot « présidant » par rapport au prêtre que dans un contexte non liturgique. Ainsi, dans le décret du *Presbyterium Ordinis*, il est fait référence aux prêtres « présidant » les fidèles (voir art.9 et art.13) dans leur rôle d'Educateurs et de Pasteurs pour les fidèles. Il me semble que c'est dans l'Instruction liturgique non conciliaire de 1964 *Sacrum Liturgiam* (92) que l'on mentionne pour la première fois le prêtre « présidant » la liturgie et que l'on parle de la disposition de la chaise du prêtre qui signifie que c'est bien lui qui « préside » la Messe. Le terme a ensuite été employé dans l'*Instruction Générale* du Missel de 1970 puis dans d'autres textes post conciliaires du magistère. Ainsi, dans le *Catéchisme de l'Eglise Catholique*, il est écrit que l'Evêque ou le prêtre « préside » la liturgie *in persona Christi* (CCC 1348).

D'un autre côté, le terme « Célébrant » désignant le rôle unique du prêtre pendant la Messe est également utilisé dans des textes post conciliaires du magistère. Contrairement à l'usage courant, l'*Instruction Générale* du Missel de 1970 parle de « célébrant Principal » en référence au prêtre qui a un rôle « principal » lors d'une Messe concélébrée, on ne parle pas de lui comme du « Président » ou de « celui qui préside » les autres concélébrants (GIRM 165ff). Dans sa lettre adressée aux prêtres, *Dominicae cenae* (1980), Sa Sainteté le pape Jean-Paul II fait référence au prêtre « célébrant » le Sacrifice de la Messe (para.9), (nous reviendrons plus tard sur cette référence importante pour nos réflexions). Dans le *Catéchisme* (1465) on parle du prêtre qui « célèbre » le sacrement de Confession et dans le *Directoire sur le Ministère et la Vie des Prêtres* (dont la publication a été autorisée par Jean-Paul II in 1994), on utilise plutôt le terme « célébrer » en référence au rôle du prêtre pendant la Messe (voir dans l'index aux termes « célébrer » et « célébration »).

Mon objectif ici n'est pas de monter certaines expressions employées par le magistère contre d'autres expressions. Bien au contraire, je pense que les nuances dues aux contextes dans lesquels on trouve ces différentes expressions amènent à en faire une synthèse dans le respect de l'enseignement traditionnel de l'Eglise sur les *triplex munera*, les rôles d'« Educateur », de « Pasteur » et de « Sanctificateur » du prêtre étant hiérarchiquement ordonnés. Avant d'aborder ce point, je devrais peut-être faire quelques commentaires sur les termes de « Célébration » et de « Célébrant » utilisés dans un contexte liturgique.

Comme le souligne le P. Harbert, le terme « Célébrant » ou « celui qui célèbre la Messe » n'est pas suffisamment précis pour désigner la distinction ontologique entre un prêtre et un

profane puisqu'il n'autorise le premier qu'à « dire la Messe ». En effet, on s'attend à ce que le Corps Mystique dans son ensemble, la Tête et les membres, « célèbre » la Messe. Pour plus de précisions sur ce point, il faut reprendre ce que dit l'Eglise sur les spécificités du rôle du prêtre qui agit *in persona Christi*. Les textes classiques du magistère, qui font apparaître clairement le rôle distinctif du prêtre incluent le *Mediator Dei* du Pape Pie XII dans lequel les modes de participation du prêtre et du profane au Sacrifice de la Messe sont clairement stipulés. Mais précisément à la lumière de ce que nous enseigne Pie XII sur la participation et l'offrande de la Victime par le peuple par l'intermédiaire des mains du prêtre, il serait embarrassant d'essayer de trouver un mot ou une formulation théologiquement plus précise pour désigner le rôle distinctif du prêtre pendant la Messe afin de remplacer le terme de « Célébrant ». Même le fait de dire « Celui qui offre le sacrifice » ne le distinguerait pas des laïcs avec suffisamment de précision puisque, dans un certain sens, ces derniers offrent aussi par son intermédiaire la Victime Divine au Père.

De plus il me semble que l'un des derniers documents du magistère mentionné ci-dessus est plutôt favorable à l'usage du terme « Célébrant », précisément dans le contexte de l'enseignement, pour dissiper les idées fausses qui altéreraient l'enseignement de l'Eglise sur le rôle unique et distinctif du prêtre dans le Sacrifice de la Messe. Ainsi le Pape Jean-Paul II, dans le *Dominicae cena*e (1980), nous dit

En conséquence, le célébrant, ministre de ce sacrifice, est le prêtre authentique qui – en vertu du pouvoir spécifique de l'Ordination sacrée – réalise un réel acte de sacrifice qui ramène la création à Dieu. Bien que tous ceux qui participent à l'Eucharistie ne préparent pas le sacrement comme il le fait, ils offrent avec lui, en vertu de la prêtrise commune, leurs propres sacrifices spirituels... (DC 9)

Je dirai alors qu'il y a trois bonnes raisons d'utiliser plutôt le terme « Célébrant » pour désigner le rôle du prêtre lors de la Messe : a) la difficulté de trouver une expression courte ou un autre mot qui résumerait ce que nous dit l'Eglise sur le rôle distinctif du prêtre dans la liturgie ; b) les associations que le terme « Célébrant » a créé dans l'esprit des fidèles, dans les traditions de la liturgie de l'Eglise ; c) et enfin le magistère qui, dans le *Dominicae cena*e 9, utilise avec une nette préférence le terme « Célébrant » dans un passage mettant en lumière l'unique rôle liturgique du prêtre.

Mais avant de voir de quelle façon nous pourrions concilier les expressions « Célébrant » et « celui qui préside » en prenant garde de ne pas détourner le sens du terme « présidant » et à ne pas en faire l'otage d'intentions non orthodoxes, intéressons nous à

l'usage du terme « célébration » dans la liturgie qui a également fait l'objet de traitements abusifs ces dernières décennies.

Il a souvent été avancé que puisque la Messe est une « célébration » elle doit ressembler davantage aux « vraies » « célébrations » terrestres : elle doit se dérouler davantage comme une fête terrestre pour pouvoir être une « vraie célébration ». Une telle approche a, entre autres, fait l'objet de critiques de la part du Cardinal Ratzinger dans son livre *la Fête de la Foi*, où il dénonce la mauvaise compréhension de l'ancienne notion de « célébration » qui amène à ne pouvoir apprécier ni les notions juives ni les anciennes notions païennes des « fêtes commémoratives ». En parlant de « fête séculaire » à propos de la célébration liturgique, il est nécessaire de tenir compte de la « nature informelle » de la première Messe, la Cène. Outre d'autres problèmes théologiques que génère une telle approche, il est nécessaire d'assimiler le fait que, premièrement, la Cène où repas de la Pâque était en elle-même un événement liturgique, d'après les expressions provenant du réel sens hébraïque de l'*anamnesis* : le sens de la réalité de participer à l'événement historique de la Pâque, qui ne doit pas se résumer à une simple « commémoration » psychologique. Deuxièmement, même si l'on admet que, outre son caractère formel, l'atmosphère de la Cène était aussi « conviviale » et « détendue », c'est justement cela qui a disparu de l'événement historique qu'était la Cène de Notre Seigneur. En effet, l'atmosphère y était chargée, non pas en raison de la convivialité et de la simplicité qui régnaient mais plutôt des discussions sur la trahison amère, le départ, la mort, et le Sacrifice du Fils : toutes ces discussions ont déconcerté, inquiété et épouventé les personnes qui étaient aux côtés du Seigneur.

C'est vrai que, comme cela a souvent été souligné, non seulement la Messe rend présent le Sacrifice du Calvaire mais elle est aussi baignée par la joie de la Résurrection, la joie de la communion avec le Seigneur et l'ensemble du Corps Mystique ; mais c'est aussi une action de grâce et une prière vers le Seigneur. Selon les périodes de l'année liturgique, les rites sont plus « joyeux » ou plus « tristes » en fonction des Fêtes. Cependant, en faisant la synthèse de tous ces éléments, il faut garder à l'esprit ce que l'Eglise nous dit : « l'Eucharistie est par dessus tout un sacrifice » (*Dominicae cenae* 9). On apprend par l'image Divinement révélée de ce qu'est la Liturgie, de quelle façon ces éléments « joyeux » et « tristes » doivent être présent dans la Messe, c'est la liturgie Céleste telle que la décrit le *Livre des Révélation*s. Le *Catéchisme de l'Eglise Catholique* nous donne une réelle explication du mot « célébration », en se basant sur la liturgie Céleste telle que présentée dans le Livre des Révélation, pour introduire les pages consacrées aux Sacrements et à la liturgie de l'Eglise

(CCC 1136-1139). Dans la liturgie telle que présentée ici, nous voyons toutes nos joies terrestres transcendées et emportées dans une liturgie céleste où l'aspect « joyeux » est reflété par la joie sublime des Anges et des saints qui adorent avec respect et dignité l'Agneau qui est toujours victorieux mais qui rappelle toujours au Père le Sacrifice qu'Il a accompli.

La Première lettre de St Clément qui date du 1^{er} siècle nous apprend que depuis l'origine, l'Eglise considère sa propre liturgie comme étant une insertion, une participation à la liturgie Céleste. St Clément qualifie l'acte liturgique de la proclamation du *trishagion* de « Saint, Saint, Saint », et nous dit que c'est par hymne de prière que l'Eglise est en union avec l'hôte Angélique.

L'ordination, « ordonnancement » de la personne du prêtre

Comme je l'ai fait remarqué plus haut, il a souvent été dit que, de même que le Concile de Trente s'était limité à la dimension « de culte » du sacerdoce, le concile Vatican II se devait de rétablir l'équilibre en soulignant une fois de plus la dimension éducative et pastorale des prêtres. Je pense que ceci est historiquement et dogmatiquement discutable . Tout d'abord, même si le Concile de Trente se devait effectivement d'affirmer certains dogmes pour contrer les attaques des Réformateurs, ceci n'était qu'une partie de son programme de contre-réformes. Les décrets sur la réforme du Concile doivent être soigneusement étudiés pour comprendre l'autre stratégie mise en place pour enrayer la crise générée par les réformes. En d'autres mots, le Concile exprime la nécessité de réformer l'orgueil pastoral du à des lacunes intellectuelles, morales et spirituelles d'une grande partie du clergé. Le séminaire étant évidemment à cet égard l'un de ses héritages durables.

Le *Catéchisme du Concile de Trente*, qui nous donne un aperçu de ce qu'était l'état d'esprit de l'Eglise à cette époque, n'aborde pas exclusivement la question du sacerdoce en parlant du culte et de la sanctification mais ajoute que, même si une connaissance moindre suffit à accomplir les tâches sacramentelles mineures, la formation propre du prêtre doit être beaucoup plus importante s'il veut être un bon éducateur et un bon Pasteur pour ses ouailles. (Le *Catéchisme du Concile de Trente*, (Dublin : Folds et Fils, 1828), p.321).

Puis le Concile du Vatican II souligne, en particulier dans le *Presbyterorum Ordinis*, que le prêtre dans son rôle d'éducateur, de Pasteur et de Sanctificateur ne fait que réaffirmer ce que dit le magistère dans les *triplex munera* de l'ordination sacerdotale. Et il souligne ceci non pas en atténuant ou en laissant de côté ces aspects du sacerdoce mais en réaffirmant l'ordonnancement hiérarchique et dynamique de ces différents rôles. Le magistère est

unanime sur ce point avant, pendant et après le Concile du Vatican II. B.-D. de la Soujeole, dans son mémoire de théologie sur la prêtrise « *Saint Thomas d'Aquin* » montre que la doctrine du *triplex munera* sur ce sujet est ancestrale. C'est ce que reflète le magistère des Papes avant le Vatican II.³ En 1935, dans son encyclique sur la prêtrise *Ad catholici sacerdotii*, Sa Sainteté le Pape Pie XI parle d'abord, au paragraphe 16, du plus grand *munus* de l'office du prêtre, le pouvoir conféré au prêtre pour offrir le sacrifice de la Messe, puis il poursuit sur les autres aspects du rôle du prêtre Sanctificateur et enfin, au paragraphe 23, aborde le sujet des *munera*, les rôles d'Éducateur et de Pasteur alloués au prêtre. Dans cette grande encyclique aucune séparation artificielle n'est faite entre les aspects « de culte » et « pastoraux » et ce dernier aspect n'est à aucun moment dévalorisé. Au contraire, le Pape s'efforce de démontrer qu'il est nécessaire que le prêtre prie et que le monde a besoin de prêtres bons et saints, d'hommes qui s'identifient aux pauvres et qui vivent des vies qui font aspirer les hommes à la Sainteté. Dans *Mit Brennend Sorge* (1937) et *Divi Redemptoris* (1937), le Pape nous dit que l'une des solutions pour enrayer la crise en Occident, où le peuple a perdu la foi au profit de l'athéisme, du paganisme Nazi et du Communisme, serait d'avoir de bons prêtres. Dans *Divi Redemptoris* (63), le Pape Pie demande aux prêtres de s'inspirer de l'humble sainteté des Saints prêtres tels que St Jean Bosco et St Jean-Marie Vianney et dit : « *Un prêtre qui est vraiment pauvre et désintéressé tel que le présente l'Évangile, doit faire des miracles parmi ses ouailles...* ».

La remarquable encyclique sur la prêtrise du Bienheureux Pape Jean XXIII, *Sacerdotii Nostri primordia* (1959) sous forme de méditation, à l'exemple de St Jean-Marie Vianney, nous dit la même chose sur les *triplex munera* et leur ordonnancement hiérarchique. Lorsqu'il écrit que le don de pouvoir offrir le sacrifice de la Messe, le *munus* de Sanctification, est au sommet de cet ordonnancement hiérarchique des charismes des prêtres, le Bienheureux Pape Jean XXIII montre clairement qu'il respecte les enseignements de ses prédécesseurs, les papes Pie XI et Pie XII (SNP 51-53). Le Concile du Vatican II fait perdurer cette tradition. Le Concile met en évidence la façon dont les charismes d'Éducateur et de Pasteur sont dynamiquement ordonnés vers le *munus* de sanctification et d'offrande du Sacrifice de la Messe, en la personne du prêtre, quand il dit que,

Le ministère des prêtres est orienté vers cette action [l'offrande du sacrifice de la messe] et se parfait à travers elle. Ils puisent la force et le Pouvoir d'exercer leur

³ Vous trouverez l'essai de B.-D. de la Soujeole sur les *triplex munera* de St Thomas dans *St Thomas d'Aquin et le sacerdoce*, (*Revue Thomiste* 99, 1999) ; voir aussi le rapport sur cet ouvrage du P. Guy Mansini, o.s.b. *The Thomist*, vol.64, 2000, p.320-24.

ministère, qui trouve son origine dans l'Evangile, dans le sacrifice du Christ. (PO 1,2)

Puisque la Messe est la source et le sommet de la vie du Corps mystique, c'est le Sacrifice qui fait vivre l'Eglise. Ainsi, la vie du prêtre et son essence même sont tournés vers ce sacrifice et il exerce sa mission d'éducateur et de pasteur de façon à amener les autres au Christ et à la vie sacramentelle. Ceci est encore vrai dans le magistère post conciliaire. Le Pape Jean-Paul II, dans le *Dominicae cenae* (1980) nous dit que « *l'Eucharistie est la principale raison d'être du Sacrement de la prêtrise. D'une certaine façon elle nous [prêtres] a fait naître et nous vivons pour elle.* »⁴

Le Directoire de 1994 sur la vie et le ministère des prêtres présente également la doctrine de l'ordonnancement dynamique des aspects hiérarchiques de la personne du prêtre, doctrine selon laquelle les charismes d'« Educateur » et de « Pasteur » tendent vers et émanent du *munus* fondamental, du pouvoir qu'à le prêtre de sanctifier et d'offrir la Messe, « *...l'Eucharistie constitue la source, les moyens et la fin du ministère du prêtre...Consacré pour perpétuer le Saint Sacrifice, le prêtre révèle alors de façon très nette son identité.* »

Le Directoire détaille ensuite les implications existentielles profondes et les implications pastorales du prêtre qui trouve son identité dans ce pouvoir d'effectuer ce Sacrement :

Si le prêtre donne au Christ, Grand prêtre devant l'Eternel, son intelligence, sa volonté, sa voix et ses mains pour offrir...le sacrifice sacramentel de la Rédemption du père, il doit faire siennes les dispositions du Maître et doit, comme Lui, vivre ces dons pour ses frères dans la foi. Il doit donc apprendre à s'unir intimement à l'offrande en déposant toute sa vie sur l'autel du sacrifice en signe de son amour délibéré de Dieu. » (48)

Par ces phrases riches et belles, le magistère nous montre de quoi est faite l'identité du prêtre et que, de tous ses charismes pastoraux, c'est son charisme de sanctificateur qui doit

⁴ Sur le changement de la position de la chaise du prêtre, voir *Architecture in Communion* de Steven J. Schloeder, (San Francisco : Ignatius Press, 1998), p. 86-88. Selon le Missel de 1970, la chaise du prêtre est différente du *Cathedra* de l'Evêque mais le P. Cuthbert Johnson o.s.b. qui fut pendant de nombreuses années secrétaire de la Congrégation des Rites, souligne que la forme et la position de la chaise doivent montrer que le prêtre sert et non pas dirige la liturgie (Voir son livre *Planning for Liturgy*, (avec le P. Stephen), (Farnborough : St Michael Abbey Press, 1983, p.23). Steven Schloeder, architecte théologique, rebondit sur les implications des stipulations du P. Johnson et demande aux autorités de continuer à se pencher sur les questions relatives à ce sujet. Il écrit ceci : « *...architecturalement...on ne devrait pas avoir idée de placer la chaise au milieu de l'autel du sanctuaire puisque cet endroit a une importance primordiale. Cet emplacement est traditionnellement celui de la gloire...* » (Schloeder, p.88).

primer, charisme qui lui permet de « présider » les fidèles. Cependant, on se rend compte que cette attitude schizophrénique décrite plus haut est tragique pour ceux qui perçoivent une dichotomie entre l'aspect de « culte » et l'aspect « pastoral ». Les grands Saints prêtres de l'Eglise ont bien sûr démontré qu'une telle approche était erronée. La vie menée par St Jean Bosco, St Philippe Neri, St Jean-Marie Vianney et le Bienheureux Pio de Piétrelcina nous montre que l'identité et la spiritualité du prêtre dépendent du degré auquel il s'identifie au Maître lorsqu'Il l'offre à la Messe. La vie de ces Saints illustre ce que nous dit le magistère sur la spiritualité du prêtre *in persona Christi*. Pour nous, les Saints prêtres de l'Eglise sont des hommes que la Messe a fait vivre et qui savaient que le plus beau présent qu'ils pouvaient offrir aux autres était le Christ, par les Sacrements et de façon suprême pendant la Messe. Ils ont fait leurs les paroles du Bienheureux Apôtre Pierre, le premier Pape, au mendiant estropié « *Je n'ai ni or ni argent mais je te donne tout ce que je possède ; au nom de Jésus Christ de Nazareth, vas et marche* » (Actes 3,6). C'est cette spiritualité sacerdotale de celui qui agit *in persona Christi*, qui est illustrée par la configuration du prêtre à la réalité Nuptiale du Don qu'a fait le Christ de Lui-même à l'Eglise, et c'est pour cette raison que le sacrifice du célibat est le « plus adapté à la prêtrise ». ⁵ C'est à cette spiritualité sacerdotale que le Saint Père fait référence quand il dit dans Don et Mystère (CTS Doubleday, p.88-89) que si l'ensemble des membres du Corps Mystique est appelé à la sainteté, les prêtres y sont aussi tout particulièrement appelés.

Si c'est cette doctrine que soutient le magistère, que l'on retrouve dans la tradition de la liturgie de l'Eglise et que les Saints prêtres ont vécu, est-ce que cela nous aide à harmoniser les termes « Célébrant » et « Président » en référence au rôle du prêtre dans la liturgie ? Nous avons vu que, idéologiquement, les termes « présidant » et « président » ne sont pas utilisés pour parler de la notion du prêtre offrant le sacrifice mais nous avons vu aussi que le magistère les emploie. Je ne pense pas qu'il soit difficile d'harmoniser les expressions « Célébrant » et « celui qui préside » si on les utilise précisément à la lumière de l'ordonnancement hiérarchique des *munera* des fonctions du prêtre. Comme je l'ai dit plus haut, le terme « présidant » en référence au prêtre, par opposition à l'Evêque, est utilisé dans un cadre non liturgique par le Vatican II. Le but étant, je pense, de nous faire comprendre que le terme « présidant » est utilisé en référence aux *munera* Educatif et Pastoral des fonctions du prêtre alors que, comme nous le dit le Pape Jean-Paul II dans la *Dominicae cenae* (9), le terme

⁵ La doctrine « *le célibat est le mieux adapté au sacerdoce* » figure dans le livre de Andrew Beards, « *Celibacy : Discipline or infallible doctrine ?* », *Homiletic and pastoral Review*, Décembre 1999, p. 18-28.

« Célébrant » se rapporte uniquement au *munus* de sanctificateur, au pouvoir qu'a le prêtre d'offrir le sacrifice de la Messe et que le magistère considère comme étant au sommet des ordonnancements hiérarchiques des *munera* sacerdotaux. C'est ce *munus* qui détermine l'identité du prêtre et l'ordonnement des autres *munera*.

Il est donc légitime d'utiliser le terme « présidant » en référence au rôle du prêtre dans la liturgie puisque tous les charismes des membres du Corps Mystique sont présents dans le sacrifice de la Messe. Au cours de la Messe, le prêtre tient réellement le rôle de « celui qui préside », d'« Educateur » et de « Pasteur » pour ses ouailles. En effet, il a autorité sur les fidèles qui sont réunis pour assister à la Messe. Ceci se manifeste clairement lorsqu'il prêche son Sermon puisque pour ce faire, il porte le vêtement liturgique spécifique qu'est l'Etole, symbole de son autorité. Cependant, puisqu'il y a un ordonnancement hiérarchique des *munera* en la personne du prêtre, il doit apparaître clairement au cours de la Messe. A cet égard, on peut dire que si le prêtre est considéré dans la liturgie comme celui qui « préside », il en est ainsi uniquement parce qu'il est avant tout le « Célébrant » du Sacrifice de la Messe.

Ceci était donc ma thèse principale dont la conclusion est que : *Il est correct de parler du prêtre présidant la Messe puisqu'il est l'Educateur et le Pasteur. Cependant, il n'est cela, il ne reçoit ce pouvoir de « présider » que parce que, de façon plus fondamentale, il reçoit le charisme de celui qui sanctifie, et de celui qui offre le Sacrifice de la Messe.*

A la lumière de ces conclusions, les commentaires faits par l'Archevêque Pell de Melbourne, lors de récents entretiens, sur les Messes célébrées selon les livres liturgiques de 1962 dans son Archidiocèse, me semblent particulièrement bienvenues tant elles sont théologiquement justes. En commentant ces Messes, l'Archevêque fait la distinction entre les Messes qu'il a « présidées », et celles où il était « célébrant ». Si l'on se réfère à ce que dit le Concile du Vatican II sur l'importance de la condition de l'Evêque qui « préside » dans son diocèse, il n'est pas correct de parler du prêtre-célébrant, lors d'une Messe en présence de son Evêque qui tiendrait son rôle liturgique officiel de Pasteur de son diocèse, de « présidant », qui aurait préséance sur l'Evêque. Cependant lors d'une telle Messe le prêtre, et non l'Evêque, serait le « Célébrant », celui qui effectue le Sacrement.

En effet, c'est dans ce sens que les écrivains liturgiques pré - conciliaires comme A Fortescue et J O'Connell utilisent le terme « préside », en référence au rôle liturgique de l'Evêque – quand un évêque, dans sa fonction épiscopale, assiste à une messe dite par un autre prêtre – le célébrant. On pourrait en déduire que c'est cette signification du terme

« présidant » que les Pères du Concile du Vatican II avaient à l'esprit lorsqu'ils ont approuvé les textes qui traitaient de façon similaire du rôle de l'Evêque.⁶

Conclusion

La question de l'identité liturgique du prêtre en tant que « Célébrant » ou « président » ne relève pas de la sémantique abstraite. Des questions terminologiques de ce genre donnent lieu à de vastes discussions sur la nature du sacerdoce, des Sacrements, de l'Eglise et finalement, dans une plus large mesure, de la Christologie et de la Création.

Ceux qui sont en général attachés aux traditions de l'Eglise relatives au sacerdoce ou aux rites liturgiques traditionnels (attachement auquel le Saint Père a donné son agrément) sont considérés comme dépassés, et attachés au « modèle Tridentin » historiquement limité du sacerdoce par ceux qui sont favorables à cette nouvelle conception du sacerdoce. Dans cette campagne idéologique, le terme « présidant », en référence à la fonction liturgique du prêtre selon les textes du magistère de ces quarante dernières années, est utilisé pour montrer que nous avons désormais délaissé la notion de prêtre en tant que célébrant qui offre la sacrifice de la Messe. Dans l'optique révisionniste, les termes « Présidant » et « président » remplacent désormais totalement les expressions liturgiques utilisées précédemment. Le prêtre « Président » devient un guide de prière, un éducateur pour la communauté ou un ministre à la manière des protestants. Mais, comme nous l'avons vu, ce n'est qu'un premier pas sur ce chemin idéologique qui nous éloigne de la croyance Catholique orthodoxe. On en arrive alors rapidement à se dire que si ce « président » liturgique n'est qu'un « animateur » ou un « organisateur », tout membre de la communauté pourrait en faire autant.

Cependant, nous avons vu que c'est cette altération idéologique de la foi qui a été constante avant, pendant et après le Concile du Vatican II. Il faut bien sûr continuer à percevoir le prêtre comme celui qui offre le sacrifice ; dans le magistère du Pape Jean-Paul II, le terme « célébrant » est utilisé principalement en référence à ce *munus* qui est au sommet de l'ordonnement hiérarchique de l'essence du prêtre : son pouvoir d'offrir le Sacrifice de la Messe en tant que sanctificateur du peuple de Dieu. J'ai dit qu'il était simple de comprendre le sens du terme « présidant », si on le place dans le contexte de ce que dit l'Eglise à travers le *triplex munera* du sacerdoce et de ses ordonnancements. Le prêtre montre dans la liturgie sa

⁶ Voir Fortescue – O'Connell, *The Ceremonies of the Roman Rite Described*, (1962), Scott Reid (éditeur), (Londres : Saint Austin Press, 1996), p.162 (dernier paragraphe).

nature d'Educateur et de Pasteur précisément dans le cadre de sa « présidence » liturgique, mais il préside parce qu'il est, avant tout, le Célébrant du Saint Sacrifice.

Au début de cette présentation, nous avons vu un genre d'herméneutique contemporaine de la suspicion, une duperie de l'ennemi qui contribue à nourrir la crise sur l'identité du prêtre par rapport à la notion moderne de la liberté : une absence d'ordre. Le terme « Ordination » implique un ordonnancement de la personne qui reçoit ce sacrement. Si l'on oppose la liberté à l'ordre, la vie liturgique du prêtre, notamment dans les rites traditionnels de l'Eglise, est caractérisée par une liberté étouffée, une absence d'identité. Au contraire, on dit que la liturgie doit permettre au prêtre de s'affirmer personnellement et qu'il faut prendre pour modèle, parmi tant d'autres, même si ce modèle est optionnel ou dépassé, les doctrines traditionnelles relatives à l'identité du prêtre à travers l'enseignement dogmatique de l'Eglise, les traditions liturgiques et la vie de ses Saints prêtres. Nous assistons alors au triste spectacle du prêtre délaissant son rôle de « machine à sacrements » et qui ne prend plus pour modèle le « guide de prière » libre de l'Eglise mais celui du travailleur social ou du psychiatre amateur.

Mais nous savons que ces tristes confusions sont erronées par rapport aux ordres de la Création et de la Rédemption. Parce que, comme nous l'avons vu avant, l'ordre et l'ordonnancement des personnes, s'il est correctement assimilé, sont les conditions pour que la liberté créative existe. Si nous grimpons à l'échelle de la Création, nous pouvons vérifier ce qui vient d'être dit. En effet, plus les êtres sont complexes, structurés et ordonnés, plus ils sont libres : j'en veux pour preuve la différence entre un atome et un homme. Et dans la nature Divine, Dieu, qui est Le plus libre, est Celui qui ordonne tout correctement par rapport à son Royaume.

Mais si l'opposition entre la liberté et l'« ordonnancement » des créatures (leur « ordination ») ne semble pas réaliste dans l'ordre de la Création, elle ne l'est pas plus dans la perspective de la Rédemption. En effet, la personne et sa « personnalité » ne sont pas étouffées plus elle se rapproche du Christ mais bien libérées. « *Celui qui perd sa vie la gagnera* » nous dit Notre Seigneur (Jean 12,25). L'ordination sacerdotale est un ordonnancement hiérarchique dynamique de celui qui la reçoit et qui lui permet de jouir d'une nouvelle liberté créative *in persona Christi*. La vie menée par St Edmond Campion, St François de Sales, St Maximilien Kolbe, le Bienheureux Pape Pie IX, le Bienheureux Pape Jean XXIII et le Bienheureux Pio de Piétreclina en témoigne ; l'ordonnancement par l'ordination est une « configuration », une configuration au Christ. Ces Saints prêtres, qui se

sont reposés sur le roc qu'est le Christ, nous montrent la diversité de la vraie Sainteté sacerdotale. Puisqu'ils se sont élevés vers le Christ, leur personnalité n'a pas été étouffée mais s'est épanouie ; lorsqu'ils célébraient la Messe, elle était au cœur de leur ascension vers la sainteté. Quand on pense à la façon dont les grands Saints prêtres de l'histoire célébraient la Messe, on se rend compte que c'est une erreur de penser que les rites traditionnels de l'Eglise frustraient la personnalité des prêtres. Même le monde séculaire présente des analogies qui prouvent que cette vision est absurde. Les grands musiciens sont dits grands parce qu'ils se distinguent par leur capacité à interpréter des œuvres musicales, chacun apporte une touche de sa propre « personnalité » musicale à l'interprétation d'une œuvre. Mais ces œuvres musicales nous paraissent volontairement transparentes parce que ni le musicien ni sa personnalité ne font de l'ombre à l'œuvre originale. On ne dit pas d'un grand violoniste qu'il est grand quand en plein milieu du concerto pour violon de Beethoven il s'arrête de jouer pour nous raconter une histoire ou une anecdote sur sa vie !

La vie de ces prêtres témoigne de cette spiritualité sacerdotale qui montre bien que le Sacrifice de la Messe donne toute son identité au prêtre. A l'image de ceux qui agissent *in persona Christi*, les Saints prêtres savent qu'ils vivent par la Messe afin de vivre pour les autres, tout comme la Divine Victime à qui ils s'identifient tant. Vivant du Sacrifice et unis à leur Seigneur dans la Communion, ils savent que la plus grande marque d'amour qu'ils peuvent donner aux autres, hommes et femmes, est de les amener, par la purification de la Confession, à partager cette intimité Bienheureuse avec le Christ que l'on retrouve à travers le Sacrifice et la Communion pendant la Messe : une intimité qui est la source de la vie éternelle.